

Montreuil, le 4 janvier 2012

Deux-roues motorisés : Guéant souffle sur les braises

A l'issue du Conseil des Ministres du 4 janvier, Claude Guéant en charge de la répression routière, veut obliger les motards à se faire voir... Verra bien qui verra le dernier !

Un nouveau décret (NOR : IOCA1126729D N°2012-3) portant sur la sécurité routière vient d'être signé le 3 janvier. Il prévoit notamment que les conducteurs et passagers de deux-roues motorisés (2RM) de plus de 125 cm³ devront à partir de 2013 porter un dispositif rétro-réfléchissant. Cette obligation est assortie d'une amende de 3^e classe (amende forfaitaire de 68 €) et d'une perte de deux points de permis.

Récapitulons : les motards portent déjà quatre autocollants rétro-réfléchissants sur le casque et ils roulent avec le phare allumé. De plus, un dispositif rétro-réfléchissant ne sert à rien en plein jour... On sait également que la question de la visibilité n'est pas un problème d'éclairage ou de couleurs de vêtement, mais un problème d'inattention des automobilistes insuffisamment formés à la coexistence avec des 2RM de plus en plus nombreux... Enfin, pourquoi seuls les motards en plus de 125 cm³ sont visés alors que ce sont les mieux équipés de tous les usagers de 2RM ? Pour la FFMC qui les représente depuis plus de 30 ans et qui vient de passer trois années en discussion avec les Pouvoirs publics, le gouvernement est à coté de la plaque.

Stupide et à nouveau bricolée dans la précipitation, cette mesurette qui nous coûtera encore des points de permis dès l'année prochaine est une nouvelle démonstration des effets d'annonces de politiciens.

La FFMC en prend acte. Elle appelle les opposants du gouvernement aux manettes jusqu'au printemps prochain à se mobiliser énergiquement. S'il faut se faire voir pour ne pas se faire avoir, on va se montrer...